

L'UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES

L'objectif de l'association sportive (AS) du lycée Henri Poincaré est de proposer l'accès à des activités physiques et sportives à un maximum d'élèves.

Les adhérents peuvent pratiquer toutes les activités proposées durant l'ensemble de l'année scolaire, sans contraintes de présence à chaque séance, ce qui permet à chaque élève de s'organiser en fonction de sa charge de travail.

Dans la mesure du possible et selon les activités, des rencontres sportives avec les établissements du secteur pourront être proposées.

Affiliée à l'UNSS, l'AS est animée par les professeurs d'E.P.S. du lycée qui vous proposeront les activités suivantes :

- ✓ Crossfit; Musculation; Fitness.
- ✓ Mise en place de sports collectifs possible sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves intéressés.
- ✓ Boxe.

Les séances auront lieu le **mercredi après-midi**, sur la pause repas ou **en soirée** selon les jours de la semaine (un planning précis sera affiché en plusieurs lieux du lycée en début d'année, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre professeur d'EPS).

Le lieu de rendez-vous est la salle EPS du Lycée.

Les activités démarreront dès le **Mercredi 13 septembre 2017**.

Pour pratiquer dans le cadre de l'AS du lycée, il faut être adhérent et donc remettre OBLIGATOIUREMENT dès l'inscription :

- le **bulletin d'inscription** faisant également office d'autorisation parentale (au verso de cette feuille),
- la **cotisation de 10 euros** sous forme d'un chèque à l'ordre de « *l'association sportive de lycée Henri Poincaré* »,

AUTORISATION PARENTALE = BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) père, mère, tuteur, représentant légal (1)

autorise (2) Nom : Prénom:

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Code postal : Ville:

Tél:

- à participer aux activités de l'Association Sportive du Lycée Henri Poincaré.
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence et de nécessité, une intervention médicale ou chirurgicale (3).

Nous vous informons que tout licencié bénéficie automatiquement de l'assurance MAIF de l'A.S. (contrat RAQVAM). Pour tous les élèves souhaitant une couverture complémentaire qui augmente les garanties, il existe le contrat IA sport + de la MAIF

- (1) Entourer la mention utile
(2) Indiquer les informations liées au licencié
(3) Rayer en cas de refus d'autorisation

Signature du représentant légal :

PIECES FOURNIES (à cocher)

- L'autorisation parentale - le bulletin d'inscription.
- La cotisation de 10 euros sous forme de chèque à l'ordre de « l'association sportive de lycée Henri Poincaré ».